

Groupe de travail « Fonctionnement hydro-morpho-écologique des cours d'eau du bassin versant »

Réunion n° 2 du 04 octobre 2012 – mairie d'Ambérieux d'Azergues

Synthèse des discussions

Personnes présentes :

- *Cf. feuille d'émargement jointe*

Ce groupe de travail aborde tout sujet relatif au fonctionnement hydro-morpho-écologique des principaux cours d'eau du bassin versant.

Points abordés

- **Le schéma directeur hydro-morpho-écologique des cours d'eau du bassin versant**

(cf. diaporama)

De nombreuses altérations perturbent le bon fonctionnement de tout ou partie des cours d'eau du bassin versant. Celles-ci trouvent leur origine :

- soit dans des aménagements réalisés par le passé dans une finalité propre (extractions de granulats, hydromotricité, infrastructures de transport, protection contre l'érosion ou l'inondation...) sans prendre en compte, ou de façon insuffisante, le fonctionnement global de la rivière ;
- soit dans la déficience des riverains dans l'entretien du lit et des berges ou bien du fait de pratiques inadaptées de leur part (remblais...).

Avec le recul du temps et les progrès scientifiques accomplis dans la connaissance du fonctionnement des cours d'eau, on s'aperçoit que ces dysfonctionnements ont conduit à une aggravation des risques et à une dégradation du patrimoine naturel. Ceux-ci ont par ailleurs des répercussions négatives sur les services rendus par les cours d'eau à l'homme (auto-épuration, fourniture d'eau...). L'intérêt général se trouve ainsi mis en cause, nécessitant en réponse l'intervention des instances publiques.

Au vu de l'ampleur de la tâche et compte tenu de la faiblesse des moyens mobilisables par les collectivités locales, il paraît toutefois impératif de poser en préalable les questions essentielles permettant de définir un programme d'actions pertinent de façon à contribuer à l'atteinte des objectifs ambitieux de bon état fixés par le SDAGE Rhône-Méditerranée.

La démarche proposée revient ainsi à se poser les questions fondamentales suivantes :

- pourquoi agir ?
- où agir en priorité ?
- qui doit agir ?
- quoi faire ?
- comment le faire ?

Les réponses à ces questionnements prendront la forme d'un schéma directeur, document guide qui orientera pour les décennies à venir l'action publique en matière de préservation et de restauration de l'état de fonctionnement hydro-morpho-écologique des cours d'eau du bassin versant.

Ce schéma directeur aura pour objet :

- de caractériser le fonctionnement des cours d'eau du bassin versant, de diagnostiquer les dysfonctionnements et d'identifier les sources de perturbation ;
- de donner des clés de discernement pour déterminer les conditions d'engagement de l'action publique et (re)définir les responsabilités et le rôle du syndicat en la matière ;
- de définir les grands principes encadrant son action ;
- de hiérarchiser les problèmes pour prioriser les actions et programmer les interventions dans le temps ;
- de passer en revue l'ensemble des modes d'action possibles afin de choisir les plus pertinents ;
- d'identifier les maîtres d'ouvrages concernés ;
- de fixer les conditions d'intervention.

• **L'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau**

(cf. diaporama)

Le respect des trois premiers principes de base édictés par le schéma directeur *(cf. diaporama précédent)* nécessite la délimitation d'un Espace de Bon Fonctionnement (E.B.F.) pour tous les cours d'eau du bassin versant.

Cette proposition remporte un accord de principe de l'ensemble des participants.

Les modalités techniques de délimitation de cet espace seront discutées au cours des prochaines réunions territorialisées du groupe de travail et seront arrêtées lors de la séance plénière de synthèse.

Ce zonage informatif n'aura pas de portée réglementaire directe mais pourra être repris dans les règlements de P.LU.

• **Maîtrise d'ouvrage et contribution des riverains aux actions**

Un débat a eu lieu concernant les responsabilités respectives des riverains et du syndicat dans l'entretien du lit et des berges de la rivière. A la lumière des principes d'intérêt général, de subsidiarité et de suppléance, les conditions d'engagement et modes d'actions futurs du syndicat de rivière ont été discutés. Le principe de demander aux riverains une contribution financière (ou sous une autre forme) en contrepartie des actions de restauration à mener en réparation d'agissements de leur part mettant en jeu l'intérêt général est approuvé. Les modalités d'instauration et de calcul de cette contribution restent cependant à définir.

A noter que la procédure de Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.), obligatoire dans le cas d'une intervention de la collectivité sur des propriétés privées, prévoit la possibilité de contribution financière des riverains concernés par les travaux.

• **Information et sensibilisation des riverains**

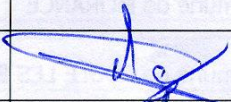

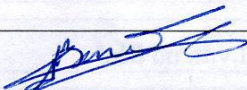
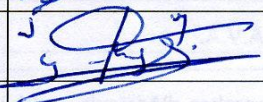
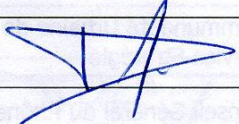
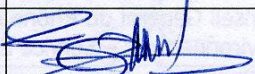
En contrepartie d'un certain désengagement du syndicat dans la réalisation de travaux dont l'intérêt général peut parfois paraître discutable, il est jugé par tous nécessaire de renforcer l'information et la sensibilisation des riverains à leurs devoirs et responsabilités en la matière ainsi qu'aux bonnes pratiques à mettre en œuvre sur leurs propriétés. C'est ainsi un autre mode d'action, privilégiant l'animation et la communication que le syndicat devra à l'avenir développer. En cas d'urgence mettant en jeu l'intérêt général, le syndicat continuera cependant à intervenir en lieu et place des propriétaires défaillants.

Conclusion

Cette 2^{ème} réunion a permis de cadrer la réflexion des groupes territorialisés qui va s'engager dès le 25 octobre prochain avec le groupe de travail dédié au Soanan et qui se poursuivra ensuite sur l'Azergues, au fil de l'avancée de l'étude diagnostic conduite par le chargé de mission.

CRAzII – Groupe de travail « Fonctionnement hydro-morpho-écologique »

Réunion n°2 – jeudi 04/10/2012 à Ambérieux d'Azergues

Collectivité - Structure - Service	Prénom - NOM	Emargement
M. le Député de la 8 ^{ème} circonscription du Rhône	M. Patrice VERCHERE	<i>excusé</i>
C.C. Beaujolais Val d'Azergues	M. Olivier ROCLE	
C.C. de la Haute Vallée d'Azergues	M. Gabriel COUTURIER	
C.C. des Pays du Bois d'Oingt	M. Maurice GELAY	
C.C. du Pays de Tarare	M. Lucien DANVE	
Commune d'AMBERIEUX D'AZERGUES	M. Roland DIAZ M. Jean-Pierre DUPERRON M. Jean LEBLANC	
Commune d'ANSE	M. Pierre HART	
Commune de BELMONT D'AZERGUES		
Commune de CHAMBOST-ALLIERES	Mme Danielle LAROCLETTE	
Commune de CHAMELET	M. Charles BRECHARD	
Commune de CHÂTILLON D'AZERGUES	M. Charles BORNARD	
Commune de CHAZAY D'AZERGUES	Mr J. LAGRANGE Mme Evelyne BOIGEOL	
Commune de CHENELETTE	M. Rémy de l'ESCAILLE	
Commune de CHESSY LES MINES	M. Thierry PADILLA Mme DUFOUR	
Commune de CIVRIEUX D'AZERGUES	M. Denis BINAUD	
Commune de CLAVEISOLLES	M. Gérard POULENARD	
Commune de LAMURE SUR AZERGUES	M. Bernard ROSSIER M. Michel GELY	
Commune du BOIS D'OINGT	M. Henri DE SAINT JEAN	
Commune du BREUIL	M. Frédéric LAFFAY M. Jean-Baptiste CHARMET	
Commune des CHERES	M. Didier GOYARD <i>M. M. BONNEFOY</i>	

Commune de LEGNY	Mme Sylvie JOVILLARD M. Michel VIEUX M. Gérard GUNTHER	
Commune de LETRA	M. Gilbert DUBREUIL	
Commune de LISSIEU		
Commune de LOZANNE	Mme Béatrice PERSONNE M. Georges LACROIX	<i>Personne</i>
Commune de LUCENAY	M. Gilles DARNAUD	
Commune de MARCILLY D'AZERGUES	M. André DUMOULIN	<i>Dumoulin</i>
Commune de MORANCE	Mme Madeleine DELORME M. Claude THEVENON	<i>Delorme</i>
Commune de POULE LES ECHARMEAUX	Mme Janine CORCELETTE	
Commune de SAINT-CLEMENT s/s VALSONNE	Mme Sylvie MARTINEZ M. Henri ROCHE	
Commune de SAINT-LAURENT D'OINGT	M. Paul PERIGEAT M. Jean-Jacques FONT	
Commune de SAINT-NIZIER D'AZERGUES	M. Louis BALLANDRAS	
Commune de TERNAND	M. Régis BALLANDRAS	
Commune de VALSONNE	M. Lucien DANVE	<i>Présent</i>
S.I.V.U. de la Pray		
S.I.V.U. du Béal		
S.A.V.A.		
Chambre d'Agriculture Rhône - Pôle territoire	M. <i>Jean-Damien ROMÉYER</i>	<i>excusé</i>
Comité de Développement des Monts du Beaujolais	M. Fabrice VERDEJO	<i>excusé</i>
Communauté Urbaine de Lyon Direction de l'Eau Service Stratégie	Mme Elodie RENOUF	
Conseil Général du Rhône Canton d'Anse	M. Daniel POMERET	
Conseil Général du Rhône Canton de Lamure	M. Denis LONGIN	
Conseil Général du Rhône Canton du Bois d'Oingt	M. Charles BRECHARD	
Conseil Général du Rhône Direction des routes		
Conseil Général du Rhône Direction Agriculture Environnement – Service Eau	Mme Estelle MARTIN	

Agence de l'Eau R.M.&C. Délégation Rhône-Alpes Unité Rhône-Saône	Melle Noémie BURETTE	<i>Burette</i>
Conseil Régional Rhône-Alpes D.C.E.S.E.	M. Alain MARTINET	<i>Présent</i>
D.D.T. du Rhône SPAR - PR	M. Olivier CONTE	
DDT du Rhône - Service Forêt, Eau et Biodiversité	<i>Mme Marta de la BRASSE</i>	<i>excusée</i>
DDT du Rhône – Antenne de Villefranche	M. FLECHET M. IMBERT	<i>Excuse</i> <i>Fulbert</i>
Rhône Insertion Environnement	M. Frédéric GALLO M. Olivier BRET	
Chambre d'Agriculture du Rhône	M. Jean-Damien ROMEYER	<i>excusé</i>
F.R.P.P.M.A.	M. Alain LAGARDE <i>M. J. P. FAURE</i>	<i>J.P.</i>
F.D.C.R.	M. Didier DAILLY	
FRAPNA Rhône	M. Gérard HYTTE <i>Patrick FILEK</i>	<i>G.P.</i>
LAFARGE Ciments Usine du Val d'Azergues	M. Thomas DURAND	
LPO Rhône	M. Christophe D'ADAMO <i>Guillaume PACCOD</i>	<i>ga</i>
ONEMA Service départemental du Rhône	M. François VANCAYSEELE <i>M. Frédéric FROMAGER</i>	<i>excusé</i>
SNCF - UP VOB de Villefranche	M. Pascal SANHARD	
S.M.R.P.C.A.	M. Alain PERSIN	<i>Présent</i>
Service de la Navigation Rhône-Saône	M. Laurent MALBRUNOT	
Syndicat Mixte du Beaujolais	M. Daniel PACCOD	
SYRIBT	Mme Betty CACHOT	
U.N.P.I. 69	M. Laurent BROSSIER	
A.R.A. (Association des Riverains de l'Azergues)	M. Alain IMBAUT	<i>Alain</i>
A.S.C.E. (Association Châtillon Sécurité Environnement)	M. Robert ABBAMONTE	
Association des Riverains de l'Azergues	M. Jean MARMOND	
<i>Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais</i>	<i>M. Grégoire THEVENET</i>	<i>excusé</i>
<i>Commune de Lirieu d'Azergues</i>	<i>M. Pradier</i>	<i>J.P.</i>
<i>A.R.A.</i>	<i>Jacques Poulachon</i>	<i>J.P.</i>

